

ACTUALITES

PASSAGE DE LA TNT A LA HAUTE DEFINITION

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Cette évolution de la norme TNT s'inscrit dans le cadre de décisions prises par le Premier ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 Mhz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit.

Outre le gain en ressource spectrale en faveur du déploiement de services mobiles, cette évolution va permettre de diffuser l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT en HD sur tout le territoire, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Le rendez-vous du 5 avril prochain constitue une opération technique importante qui sera accomplie en une seule nuit sur l'ensemble du territoire (hors Outre-Mer). Elle aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau car seuls ceux disposant d'un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur HD) pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 avril. Par ailleurs, tous les foyers recevant la TNT, même correctement équipés, devront ce même jour procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur leurs téléviseurs.

Selon l'observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers (Médiamétrie / CSA), environ 10% des foyers français reçoivent la télévision par une antenne râteau et ne possèdent aucun récepteur compatible avec la HD. **Pour ces foyers, il est donc primordial de tester dès à présent la compatibilité de leurs téléviseurs afin d'acquérir un équipement TNT HD avant le 5 avril pour chacun de leurs postes non compatibles (un adaptateur HD est suffisant, pour un coût de l'ordre de 25 euros), sous peine de ne plus recevoir la télévision.**

La loi relative au deuxième dividende numérique et à la modernisation de la télévision numérique terrestre, publiée au Journal Officiel le 15 octobre 2015, prévoit un accompagnement des téléspectateurs, qui comporte deux volets : l'un concerne la mise en œuvre d'une campagne d'information grand public, qui débutera à partir du 20 novembre

prochain, et l'autre des aides financières et de proximité pour les personnes les plus fragiles. L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est chargée de la mise en place de cet accompagnement.

Des informations sont mises à disposition et téléchargeables sur le site www.recevoirlatnt.fr. Vous trouverez également sur ce site tous les renseignements nécessaires au passage à la TNT HD : n'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Pour les personnes qui n'auraient pas accès à Internet, l'ANFR met également à disposition son centre d'appelle, le 0970 818 818 (prix d'un appel local), pour toute précision sur cette transition.